



Tours, le 21 mai 2026
N° 338/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF

LISTE

- OBJET** : Candidats déclarés admis, par ordre de mérite en liste principale, et inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2026.
- RÉFÉRENCES** : a) Décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25, signalé au BOC 41/2008) ;
b) arrêté du 29 novembre 2022 relatif aux concours sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace (JO n° 281 du 04 décembre 2022, texte n°12) ;
c) arrêté du 12 février 2021 relatif aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de l'air (JO n° 44 du 20 février 2021) ;
d) avis du 26 septembre 2025 relatif aux concours externes d'admission à l'École de l'air et de l'espace en 2026 (JO n°225 du 26 septembre 2025, texte n°113) ;
e) liste n°205/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF du 01 avril 2026 relative aux candidats classés par ordre alphabétique, admissibles au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2026, ouvert aux candidats titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6.
- ANNEXE** : Une.

Art. 1er. Les candidats classés par ordre de mérite dont le nom figure en annexe, sont déclarés admis en liste principale ou inscrits en liste complémentaire au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2026 sous réserve de remplir l'ensemble des conditions requises fixées par les textes cités en référence.

Art. 2. Les modalités de l'incorporation seront consultables sur le site internet de l'École de l'air et de l'espace : <https://ecole-air-espace.fr>. Les candidats recevront une convocation pour leur incorporation.

Art. 3. La présente liste est publiée sur le site internet institutionnel de l'École de l'air et de l'espace.

Pour la ministre des Armées et des Anciens Combattants
et par délégation

Le général de corps aérien Philippe HIRTZIG
Directeur des ressources humaines
de l'armée de l'Air et de l'Espace



ANNEXE

LISTE DES CANDIDATS PAR ORDRE DE MÉRITE ADMIS EN LISTE PRINCIPALE ET INSCRITS EN LISTE COMPLÉMENTAIRE

1. Corps des officiers de l'air.

1.1 Liste principale.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
Monsieur	SAZERAT--LOPEZ	Pablo	LP1 ⁽²⁾

1.2 Liste complémentaire.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
Madame	COUSI	Clotilde	LC1 ⁽¹⁾
Monsieur	LAVIGNOLLE	Mattéo	LC2
Madame	BETTENCOURT	Charlotte	LC3 ^{(1) (2)}
Monsieur	BRAUN	Louis	LC4 ⁽¹⁾

2. Corps des officiers des bases de l'air.

2.1 Liste principale.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE PRINCIPALE (LP).
Madame	COUSI	Clotilde	LP1 ⁽¹⁾
Monsieur	PARENT	Léopold	LP2 ^{(1) (2)}
Monsieur	BOURS	Quentin	LP3 ⁽²⁾

2.2 Liste complémentaire.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	RANG LISTE COMPLÉMENTAIRE (LC).
Monsieur	LAVIGNOLLE	Mattéo	LC1
Madame	SOUFFLET	Marie	LC2
Madame	BETTENCOURT	Charlotte	LC3 ^{(1) (2)}
Monsieur	PADOX	Léonard	LC4 ⁽²⁾
Monsieur	BRAUN	Louis	LC5 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Sous réserve d'aptitude médicale.

⁽²⁾ Sous réserve d'obtention du diplôme.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE.

COPIE :

- archives ;
- chrono.